



MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DE CONTRÔLER LES COMPTES DE DASSAULT AVIATION

Les honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges sur les exercices 2012 et 2011 sont :

(milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIES		MAZARS	
	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)				
DASSAULT AVIATION	210	200	210	200
Filiales intégrées globalement	0	0	349	334
Missions accessoires (2)				
DASSAULT AVIATION	44	83	29	64
Filiales intégrées globalement	0	0	26	0
TOTAL	254	283	614	598

(1) ces honoraires concernent principalement la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de DASSAULT AVIATION S.A. et de ses filiales et le respect des réglementations au plan local.

(2) ces honoraires concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, avis et opinions liés aux normes comptables, ...).

De plus, il convient d'ajouter à ces montants les honoraires versés par les filiales intégrées globalement à des Commissaires aux Comptes autres que les cabinets DELOITTE & ASSOCIÉS et MAZARS : 46 milliers d'euros en 2012 et 45 milliers d'euros en 2011.